



dimanche 11 décembre 2011

Informations importantes sur les engagements Départementaux de cross

Procédure d'Engagement

4 possibilités d'engagement :

- 1- Par site Internet Comité Départemental à l'adresse suivante <http://cd14.athle.com/> rubrique engagés puis engagement et à l'aide du même identifiant que la ligue
Ouvert du lundi 2 janvier 2012 au Jeudi 5 janvier 2012 avant 22 heures
- 2- Par Mail cd14.athletisme@mda-hsc.fr **avant le jeudi 5 janvier 2012**
- 3- Par courrier Yves MORVAN 11 rue des luthiers 14000 CAEN à l'aide de la feuille d'engagement ci jointe **avant le jeudi 5 janvier 2012**
- 4- Par Fax 02 31 47 63 23 **avant le jeudi 5 janvier 2012**

*Engagement pour le **jeudi 05 janvier 2012 avant 22h00** pour toutes les procédures d'engagement renseignement 02 31 47 63 23 ou 06 64 26 80 77*

Règlements :

- Ne peuvent participer aux championnats Départementaux de Cross-country que les athlètes **Licenciés compétitions et les licenciés running**
- Les participants doivent être licenciés lors des engagements
- La règle des mutés par équipes s'applique dans toutes les courses et dans toutes les catégories
- **Les licenciés running sont hors classements**

Qualification pour les régionaux

Tous les athlètes engagés aux championnats départementaux de cross seront automatiquement engagés pour les Championnats régionaux (sauf les poussins, les licenciés running et les invités du cross du conseil général)

Les engagements complémentaires pour les régionaux, devront être faits via le site Internet de la ligue